

Humains : La question des réfugiés palestiniens, quelles solutions ?

Bibliothèque de l'institut du monde arabe – notre réponse du 16/06/2018, mise à jour le 05/07/2022.



Le conflit israélo-palestinien impacte directement la population palestinienne. Les palestiniens sont contraints de quitter leur terre et de se réfugier dans les pays voisins.

On recense encore 5 428 712 de réfugiés au total en 2019 selon l'UNRWA ([United Nations Relief and Works Agency](#)).

Quelles sont donc les solutions à ce problème grave d'accueil et de prise en charge des réfugiés palestiniens ?

Voici quelques éléments sur la question des réfugiés palestiniens.

Qui accueille les réfugiés palestiniens ?

[Réfugiés palestiniens, les chiffres-clés 2020](#) de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, 11/12/2020.

Extrait :

« De novembre 1947 à mai 1948, plus de [800 000](#) Palestiniens (sur 1,4 million) furent expulsés de leurs terres par les forces armées juives et les combats.

Au total, [531](#) villages palestiniens ont été détruits pendant cette période. Une nouvelle vague d'expulsions s'est produite lors de la guerre de 1967.

Pour plus d'informations sur l'exil des Palestiniens en 1948, consultez notre [infographie](#) sur et notre [fiche contexte](#) sur la Nakba. »

[Les réfugiés palestiniens](#) de Souheil El-Natour dans *Confluences Méditerranée*, n° 47, p. 111-122, 2003.

Résumé :

« Le président George W. Bush a donné le 24 juin 2002 son point de vue concernant une solution adéquate à la **crise du Moyen Orient**, cependant il a omis de signaler le problème des réfugiés, ainsi que leur droit au retour, conformément à la résolution 194 des Nations Unies. Cette position n'est pas facilement admissible et elle est de nature à effrayer les pays qui **accueillent les réfugiés** et qui craignent leur implantation définitive. En effet ces Etats refusent de faire supporter la charge des réfugiés à leur population. C'est notamment la position de **l'Etat libanais** qui souffre toujours des effets néfastes de la guerre civile et des guerres dues à l'occupation israélienne du Sud Libanais. »

Une solution : le droit de retour

L'ONU et la question palestinienne

[L'ONU et les réfugiés palestiniens : le rôle de l'UNRWA](#)

Julia Roy, Éd. l'Harmattan, 2016.

Résumé :

« Cette recherche examine le rôle de cette instance créée en 1949 au sein de l'ONU et qui a pour rôle exclusif de s'occuper du sort des réfugiés palestiniens. L'auteure constate que cet organisme a développé une diplomatie autonome et s'est muée en défenseur du droit au retour et de l'identité palestinienne face au désengagement des acteurs internationaux dans le conflit israélo-palestinien. » ©Electre 2016

[Aspects juridiques de la question des réfugiés palestiniens](#) de Ruth Lapidoth et Pierre Lurçat dans *Pardès*, n°34, p.343-353, 01/02/2013.

Extrait :

« La première résolution importante de l'ONU traitant des réfugiés palestiniens est la Résolution 194 (III) adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1948 . Cette résolution créait une Commission de conciliation pour la Palestine et lui donnait pour mission de « prendre des mesures pour aider les gouvernements et autorités concernés à parvenir à un règlement définitif de toutes les questions non résolues entre eux ». »

La réponse israélienne

[Définition du problème des réfugiés](#) donnée par l'Anti-Defamation League (Ligue anti-Diffamation), 05/03/2022. Ce sont des ressources en anglais

Extrait :

« L'insistance palestinienne sur le fait que les réfugiés doivent avoir un « droit au retour » dans leurs anciennes maisons à l'intérieur d'Israël, et que ce « droit » est fondé sur le droit international, est rejetée par Israël. Israël nie qu'il y ait un quelconque fondement dans le droit international pour un « droit au retour » palestinien et que les résolutions internationales non contraignantes sur la question appellent non pas à un « retour » en Israël, mais à une juste résolution du problème des réfugiés. » (Traduit de l'anglais)

[Le refus de la part d'Israël d'accorder aux réfugiés palestiniens le droit au retour a engendré sept décennies de souffrances](#)

Amnesty International, 15/05/2019.

Extrait :

« Le non-respect de la part d'Israël du droit au retour des Palestiniens qui ont été forcés de s'enfuir de chez eux en 1948 constitue une violation flagrante du droit international et il a engendré plusieurs décennies de souffrances massives

pour les réfugiés palestiniens dans toute la région, a déclaré Amnesty International 71 ans après la Nakba (terme utilisé par les Palestiniens, qui signifie « catastrophe »). »

[The Palestinian Refugees: Facts, Figures, and Significance](#) sur le site de l'Institute for National Security Studies, 18/02/2018.

Extrait :

« La question des réfugiés palestiniens est considérée depuis quelque soixante-dix ans comme un obstacle majeur à une résolution du conflit entre Israël et les Palestiniens. Cependant, le nombre croissant de réfugiés du Moyen-Orient et d'Afrique remet aujourd'hui en cause le caractère unique de la situation palestinienne. » (Traduit de l'anglais)

La naturalisation, une alternative ?

[Chapitre III. Les Palestiniens du Liban, ambiguïté du statut juridique et marginalisation économique](#) de Mohamed Kamel Dorai dans *Les réfugiés palestiniens du Liban : Une géographie de l'exil*, Éd. CNRS, 2006.

Extrait :

« La naturalisation peut s'appliquer à tout étranger ayant résidé cinq ans au moins au Liban, étant marié à une Libanaise depuis un an au moins, ou ayant rendu des services importants (militaires, par exemple) au Liban. L'application de cette loi est soumise à une décision de l'État libanais qui peut refuser la naturalisation. »

[Réfugiés palestiniens: copie à revoir ?](#) de Alexandre Casella (Docteur en Sciences Politiques) sur *Le Temps*, 08/07/2022.

Extrait :

« À cet effet, les États arabes devraient être encouragés à adopter une politique de naturalisation à l'égard des Palestiniens présents sur leur sol. Une telle politique mettrait l'accent sur la citoyenneté plutôt que sur l'origine. Il est vrai qu'une personne d'origine palestinienne pourrait toujours se considérer comme "palestinienne" tout en détenant la citoyenneté d'un État arabe. »

Pour aller plus loin...

Il y a [Le Guide de Palestine-sur-web](#) pour avoir une vision plus globale du sujet.

Vous pouvez également consulter le [catalogue de Library of Congress](#), [Institute for Palestine Studies](#) ou [Arabic Union Catalog](#). Ce sont des ressources en anglais.

Parmi la production scientifique française, les travaux de [Nadine Picaudou](#) et d'[Henry Laurens](#) sont incontournables. Ils sont efficaces pour comprendre la question des réfugiés palestiniens dans sa dimension historique.

[Retours en Palestine : trajectoires, rôle et expériences des returnees dans la société palestinienne après Oslo](#)

Nadine Picaudou et Isabelle Rivoal, Éd. Karthala, 2006.

Résumé :

« Le terme anglais returnee désigne les Palestiniens qui sont venus ou revenus s'installer dans les zones autonomes de Cisjordanie et de la bande de Gaza après les Accords d'Oslo de 1993. Présentées lors d'une journée d'étude à Paris en 2004, les contributions analysent la figure du returnee dans la société palestinienne et les enjeux politiques, économiques et sociaux du phénomène. » ©Electre 2006

Sur la même thématique

[*Histoire : « Éthique et responsabilité » dans le cas du conflit israélo-palestinien*](#)

[Eurêkoi – Bibliothèque de l'Institut du monde arabe](#)
